

Le portail familles du Grand Reims en 5 étapes!

Pour inscrire votre enfant scolarisé de la petite section au CM2 dans une école gérée par la Communauté Urbaine du Grand Reims, aux activités périscolaires (garderies du matin et du soir, restauration, accueil du mercredi, transports) et extrascolaires (accueils pendant les vacances), une seule adresse : https://portail-familles.grandreims.fr

En ce qui concerne les mercredis et les accueils pendants les vacances vous ne pouvez pas passer par

Le portail famille (en ce qui concerne notre Pôle). Vous devrez contacter directement les associations de votre commune.

Si votre enfant était déjà inscrit à un accueil, vous avez dû recevoir un mail de 1ère connexion. Si ce n'est pas le cas, contactez le Pôle Territorial Nord Champenois : <u>anabela.dasilva@grandreims.fr</u>

Si votre enfant n'a jamais été inscrit auparavant, il vous suffit de créer votre compte à cette adresse : https://portail-familles.grandreims.fr

Après avoir validé votre lien de première connexion ou avoir créé votre compte, il vous faut :

- 1/ Corriger ou ajouter les informations manquantes sur votre famille et sur votre entourage (adresse, téléphones, école de vos enfants, classe prévue en 2025/2026, informations sanitaires, autorisations....)
- 2/ Inscrire votre enfant aux activités périscolaires et extrascolaires (accueil du matin, restauration, accueil du soir, accueil du mercredi, transports scolaires, accueils des vacances). Attention, l'inscription aux activités ne vaut pas réservation sur les jours de présence de votre enfant.

3/ Envoyer les documents obligatoires :

- Attestation CAF ou avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023
- Copie des vaccinations
- Assurance individuelle et corporelle
- Responsabilité civile

Le pôle territorial validera les documents quelques jours après.

4/ Une fois les documents validés par le pôle territorial, vous pourrez réserver les prestations de votre enfant au jour le jour.

5/ Tout au long de l'année, vous pourrez ajouter ou annuler des prestations sur le portail familles en respectant le délai de prévenance comme indiqué ci-dessous :

Jour fréquenté :	Prévenir au plus tard le :
Lundi	Jeudi de la semaine précédente avant 8h
Mardi	Vendredi de la semaine précédente avant 8h
Mercredi	Lundi avant 8h
Jeudi	Mardi avant 8h
Vendredi	Mercredi avant 8h

En cas de souci, n'hésitez pas à contacter votre pôle territorial : anabela.dasilva@grandreims	<u>.fr</u>